Département du Var

Arrondissement de TOULON

Canton de SAINT-CYR-SUR-MER

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 27
Représentés : 5
Absent excusé : 1

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022– 04 - 05

Séance du 12 avril 2022
Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer
****

L'an deux mille vingt deux, le douze avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GUIROU, SAMAT, Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX

OFFICE DE TOURISME

Conseillers Municipaux **:** Mesdames AIELLO Béatrice, CIDALE Amandine, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, Messieurs AÏSA Olivier, BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-Michel.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE DE DIRECTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (E.P.I.C)

Etaient représentés :
Adjoints : Mesdames Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur le Maire), Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Bruno JOANNON)
Conseillers Municipaux : Madame Helen ETCHANCHU (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Messieurs Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), Yohann PAMELLE (procuration à Monsieur Pascal CORDEIL)

DELIBERATION MODIFICATIVE

Etait absent excusé :
Conseiller Municipal : Madame Corinne ROCHE-SANNA

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20220412-DEL20220405-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 4 juillet et du 15 juillet 2020,
Vu les dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 juillet 2015 n° 2015.07.01, l'Assemblée Communale a décidé la création d'un office de tourisme sous la forme d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (E.P.I.C) et a approuvé les statuts de l'établissement.

Les statuts prévoient que l'E.P.I.C est administré par un comité de direction composé :

- de neuf représentants de la collectivité territoriale élus par le conseil municipal pour la durée de leur mandat, dont un représentant de l'opposition ;
- de cinq acteurs du tourisme ou organismes intéressés au tourisme et d'un représentant des personnes compétentes en matière de tourisme qui sont nommés par le Maire pour la durée du mandat municipal.

Par délibération n° 2020.07.21 du 15 juillet 2020 et conformément aux statuts de l'EPIC, l'Assemblée Communale a procédé à la désignation du Collège des élus amenés à siéger au sein du comité de direction de l'E.P.I.C, ressortant à *neuf représentants titulaires et neufs représentants suppléants* de la collectivité territoriale dont un représentant de l'opposition et son suppléant.

Vu la démission présentée par Madame Anne-Laure BEAUDOIN, prenant effet à compter du 31 mars 2022,

Il convient de pourvoir à son remplacement.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner, à cet effet, Madame Amandine CIDALE, en qualité de membre titulaire pour siéger au sein du Comité de Direction de l'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial – Office de Tourisme.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Désigne Madame Amandine CIDALE en qualité de membre titulaire pour siéger au sein du Comité de Direction de l'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial – Office de Tourisme qui est désormais composée comme suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20220412-DEL20220405-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

Titulaires	Suppléants
1. Philippe BARTHELEMY 2. Michèle VANPEE 3. Amandine CIDALE 4. Ambre MONTLAUR 5. Sabine GIACALONE 6. Cynthia GROC 7. Frédéric HERBAUT 8. Yannick GUEGUEN 9. Yvan MAUBE	1. Andrée SAMAT 2. Louis FERRARA 3. Jean-Michel VALENTIN 4. Jean-Paul ROCHE 5. Chrystelle GOHARD 6. Pascal CORDEIL 7. Astrid MANOUKIAN 8. Jacques LEPACHELET 9. Corinne ROCHE-SANNA

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20220412-DEL20220405-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022